

PROVENCE / ANNONCES LÉGALES ET JUDICIAIRES

ANNONCES OFFICIELLES
HABILITE A PUBLIER PAR ARRÊTE PREFECTORAL

Marseille
Marchés publics :
cdelepine@lamarseillaise.fr

Martigues
martiguespub@lamarseillaise.fr

Vie des sociétés :
ipp@lamarseillaise.fr

AIX MARSEILLE PROVENCE

Avis d'appel public à la concurrence

Avis publié à titre complémentaire
Extrait de l'avis intégral publié au BOAMP et au JOUE N° 20-127311

Métropole Aix-Marseille Provence
B.P. 48014
13567 Marseille Cedex 02

Objet du marché : Sensibilisation et communication de proximité sur la gestion, le tri et la prévention des déchets sur le Territoire Marseille Provence
Appel d'offres ouvert

Type de marché : Services.

Durée du marché : 1 an renouvelable 3 fois un an sans que sa durée ne puisse excéder 4 ans

Clause obligatoire d'insertion par l'activité économique : La Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite utiliser sa commande publique comme un outil de lutte contre le chômage et l'exclusion socio-professionnelle. La démarche d'insertion, prévue et détaillée dans le CCAP, constitue une condition d'exécution du marché en application de l'article L2112-2 du Code de la commande publique.

Estimation du marché par l'administration : 453 500 euros HT Il s'agit d'un accord-cadre donnant lieu à la passation de bons de commande passé avec un montant minimum annuel de 300 000 euros HT et un montant maximum annuel de 800 000 euros HT.

Critères : Prix 60 % ; Valeur technique 40 %

Date limite de réception des offres : le 30/11/2020 à 12h30

Les informations complémentaires, le cahier des charges et les documents complémentaires peuvent être obtenus sur <https://marchespublics.amptmetropole.fr>

N° de l'avis : 71200242
Date d'envoi de l'avis au BOAMP : 16/10/2020

AVIS DE LOCATION GÉRANCE TAXI

Par acte SSP en date du 06/10/2020, il a été établi un contrat de location gérance entre Monsieur Serge KACHAMJAN demeurant N°17 Rue Madeleine de Valmalette Bât E - Les Clorophylles 13014 Marseille titulaire de l'Autorisation de Taxi N°445 sur la commune de Marseille et Monsieur Anthony MINGIONE demeurant au N°284 Boulevard Voltaire Bât A1, La Pinède 13821 LA PENNE SUR HUVAUNE portant sur une autorisation de stationnement N°445 à compter du 19/10/2020, renouvelable par tacite reconduction d'année en année dans un délai maximal de cinq ans.

AVIS DE LOCATION GÉRANCE TAXI

Par acte SSP en date du 15/10/2020, il a été établi un contrat de location gérance entre Monsieur Jean AGIUS demeurant 8 Allée des Marichers 13013 Marseille titulaire de l'Autorisation de Taxi N°241 sur la commune de Marseille et Monsieur Sofiane CHEMMA demeurant au 350 Route des Milles Domaine de la Grassie Bât C 13090 Aix-en-Provence portant sur une autorisation de stationnement N°241 à compter de la date de la signature dudit contrat par la Direction du Contrôle des Voitures Publiques, renouvelable par tacite reconduction d'année en année dans un délai maximal de cinq ans.

AVIS DE LOCATION GÉRANCE TAXI

Par acte SSP en date du 16/10/2020, il a été établi un contrat de location gérance entre Monsieur Nicolas MISTRETTA demeurant 32 B Rue des Broquettes 13720 Saint Victore titulaire de l'Autorisation de Taxi N°213 sur la commune de Marseille et Monsieur Hervé MERKA demeurant au 19 Boulevard Barbier 13004 Marseille portant sur une autorisation de stationnement N°213 à compter de la date de la signature dudit contrat par la Direction du Contrôle des Voitures Publiques, renouvelable par tacite reconduction d'année en année dans un délai maximal de cinq ans.

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP, avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION SOCIALE : SCI LES AILANTES - **FORME** : SCI
CAPITAL : 1 000 euros - **SIÈGE SOCIAL** : 2145 Chemin du Reganat 13170 LES PENNES MIRABEAU- **OBJET** : la propriété, la gestion, et plus généralement l'exploitation par bail, location ou tout autre forme des immeubles que la société se propose d'acquérir et toutes opérations financières, mobilières ou immobilières de caractère purement civil se rattachant à l'objet social - **GÉRANT** : Mr GENTILINI Thomas domicilié Chemin de Fondouilles 13170 LES PENNES MIRABEAU
DURÉE : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS AIX EN PROVENCE

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP, avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : SUD BTP RENOVATION
Forme : SAS Capital : 5000 €
Objet social : Maçonnerie générale
Siège social : Route de Gardanne Chemin départemental 6 La Barque 13710 FUYEAU **Président** : Mr YESILKAYA Sebahatin domicilié idem
Durée : 50 ans
Admission aux assemblées et participations aux décisions : tout associé peut participer aux décisions collective. Droit de vote une action donne droit à une voix. Transmission d'actions à un tiers est soumise à l'agrément de la collectivité des associés.
Immatriculation RCS Aix En Provence

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes : **DENOMINATION** : SCI « LES OLIVIERS »
FORME : Société civile immobilière - **CAPITAL** : 200 euros
SIÈGE SOCIAL : 1148 Chemin de Chabanu 13120 GARDANNE
OBJET : L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers la vente de tous immeubles et biens.
DURÉE : 99 années
GÉRANCE : M. MAROVELLI Philippe demeurant 1148 Chemin de Chabanu 13120 Gardanne - M.MAROVELLI Bernard demeurant 26 Chemin du Puits Coudeil 13850 Gréasque
APPORTS EN NUMÉRAIRE : 200 euros
CESSION DE PARTS : les parts sociales sont cessible librement entre associés et au profit des conjoint. Elles peuvent être cédées à d'autres personnes qu'avec l'autorisation préalable de l'AGE des associés.
Pour avis,

AVIS DE MODIFICATION

Aux termes d'une décision en date du 24/09/2020, les associés de la société à responsabilité limitée BAGHAT, au capital de 7.500 euros
Siège social : 2, rue Mireille, 13400 AUBAGNE, 750.837.213 RCS MARSEILLE a décidé de transférer le siège social chez ECB-BUSINESS - Centre de Vie Agora - Bât A - 21 Les Paluds, 13400 AUBAGNE à compter du 24/09/2020 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
POUR AVIS

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP, avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : SK AGENCY - **Forme** : SAS
Objet social : Toutes prestations de services à toutes sociétés, entreprises, sportifs, sous forme de consulting, de conseil, de marketing, de management. - **Siège social** : 256 Bd Romain Rolland, La pauline Bât 13F 13009 MARSEILLE
Capital social : 200 euros - **Président** : Monsieur Jean Désiré SIKELY demeurant idem siège
Admission aux assemblées et participations aux décisions : tout associé peut participer aux décisions collectives Droit de vote une action donne droit à une voix Transmission d'actions à un tiers est soumise à l'agrément de la collectivité des associés
Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Marseille.

AVIS DE MODIFICATION

L'AGE du 4/09/2020 LA SASU GOLDEN LOUNGE 4 Rue des Convallescents 13001 MARSEILLE RCS Marseille 888 731 072 a décidé de modifier son activité en snack sans alcool

CHANGEMENT DE PATRONYME

Madame VON PLATO Isis-Sophia née le 12/05/1986 à 92290 CHÂTEAU-MALABRY demeurant 11 bis rue de la Rotonde, 13200 ARLES agissant au nom de son enfant mineur, Madame VON PLATO Héloïse née le 27/03/2019 à 75013 PARIS, dépose une requête auprès du Garde des Sceaux à l'effet de substituer au nom patronymique de son enfant mineur celui de CAMBRELENG VON PLATO.

RAPIDITÉ, EFFICACITÉ
sur 4 départements (13/83/30/34)

Votre contact : ipp@lamarseillaise.fr / 04 91 57 75 34
Devis sur demande

La Marseillaise

Il existe d'autres voix,
on vous le dit tous les jours.

ANNONCES OFFICIELLES
HABILITE A PUBLIER PAR ARRÊTE PREFECTORAL

Var
toulonpub@lamarseillaise.fr

MÉTROPOLE TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE

METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE
MODIFICATION N°5 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE TOULON (PLU) ET CREATION D'UN PÉRIMÈTRE DÉLIMITÉ DES ABORDS (PDA) POUR L'ANCIEN CERCLE NAVAL

Par arrêté en date du 09 octobre 2020, Monsieur le Président de la Métropole Toulon Provence Méditerranée, Ancien Ministre, décidait de l'ouverture d'une enquête publique unique concernant :

- d'une part la modification n°5 du Plan Local d'Urbanisme en vue de faire évoluer le PLU pour permettre l'aménagement du secteur Loubière Cadastre, la modification du secteur de Plan de Masse Montéty, diverses propositions et ajustements pour le règlement, l'actualisation de quelques emplacements réservés, l'enrichissement de l'inventaire du patrimoine, l'intégration de procédures antérieures (Mise à Jour n°11, Déclaration de Projet pour la Mise en sécurité du Faron, Délibération relative à la taxe d'aménagement) et la correction d'une erreur matérielle
- d'autre part la création d'un Périmètre Délimité des Abords pour l'Ancien Cercle Naval situé 29 avenue Jean Moulin à Toulon

Cette enquête publique unique se déroulera du 09 novembre 2020 au 09 décembre 2020 inclus, soit pendant 31 jours, en l'Hôtel de Ville, 9ème étage.

Toute information concernant les dossiers et l'enquête publique unique pourra être sollicitée auprès de la Mairie de Toulon - Service Etudes et Planification - Avenue de la République, CS 71407, 83056 TOULON CEDEX.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication des dossiers d'enquête avant l'ouverture de l'enquête publique unique ou pendant celle-ci.

Pendant toute la durée de l'enquête publique unique, les dossiers seront tenus à la disposition du public en version papier et en version numérique sur un poste informatique mis gratuitement à disposition, au 9ème étage de l'Hôtel de Ville, Service Etudes et Planification, les jours d'ouverture au public, de 8 heures 30 à 12 heures et de 13 heures 30 à 16 heures 30.

Les dossiers peuvent également être consultés sur le site Internet de la Ville (www.toulon.fr, Rubrique « Mon Toulon Pratique », Urbanisme puis Plan Local d'Urbanisme).

Monsieur Bernard ALTENBACH a été désigné en qualité de Commissaire-Enquêteur par Monsieur Denis RIFFARD, magistrat délégué aux enquêtes publiques désigné par le Président du Tribunal Administratif de Toulon, par décision de remplacement en date du 11 septembre 2020.

Pendant toute la durée de l'enquête publique unique, des observations et propositions pourront être formulées sur un registre ouvert à cet effet.

Ces observations pourront également être adressées :

- par écrit au Commissaire-Enquêteur, en Mairie de Toulon : Monsieur le Commissaire-Enquêteur

Enquête publique unique pour la modification n°5 du Plan Local d'Urbanisme et la création d'un Périmètre Délimité des Abords pour l'Ancien Cercle Naval
Mairie de Toulon
Avenue de la République
CS 71407
83 056 TOULON CEDEX

- par courrier électronique au Commissaire-Enquêteur à l'adresse électronique suivante : procedureplu@mairie-toulon.fr. Le dernier jour de l'enquête publique unique, les courriers électroniques seront enregistrés jusqu'à 16 heures 30.

En outre, Monsieur Bernard ALTENBACH, Commissaire-Enquêteur, recevra personnellement les observations du public les 9, 17, 26 novembre 2020, le 1er décembre 2020 de 9 heures à 12 heures et le 9 décembre 2020 de 13 heures 30 à 16 heures 30, au 9ème étage de l'Hôtel de Ville.

Les observations et les propositions du public formulées sur le registre, transmises par voie postale, par voie électronique et celles reçues par le commissaire-enquêteur sont consultables au siège de l'enquête et sur le site Internet de la commune.

Les observations du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête publique unique.

Le rapport et les conclusions du Commissaire-Enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant 1 an à compter de la date de clôture de l'enquête à la Mairie de Toulon, Avenue de la République, CS 71407, 83056 Toulon Cedex, Service Etudes et Planification, 9ème étage, et sur le site Internet de la commune (www.toulon.fr, Rubrique « Mon Toulon Pratique », Urbanisme puis Plan Local d'Urbanisme) et à la Métropole Toulon Provence Méditerranée, Bâtiment l'Hélianthe, 142 rue Emile Ollivier, 83000 Toulon, 5ème étage, Service Planification Urbaine.

A l'issue de l'enquête publique unique, le Conseil Métropolitain de la Métropole Toulon Provence Méditerranée est l'autorité compétente pour approuver la modification du Plan Local d'Urbanisme par délibération. Lors de cette approbation, le Conseil Métropolitain se prononcera également sur le projet de création de Périmètre Délimité des Abords pour l'Ancien Cercle Naval.

Cet avis sera affiché en l'Hôtel de Ville ainsi qu'en mairies annexes aux lieux habituels, à l'Hôtel de la Métropole Toulon Provence Méditerranée et publié sur le site Internet de la Ville (www.toulon.fr, Rubrique « Mon Toulon Pratique », Urbanisme puis Plan Local d'Urbanisme).

Pour le Président de Toulon Provence Méditerranée
Le Vice-Président délégué
Robert CAVANNA